

Service départemental de l'ONACVG de la Mayenne

# Les OPEX, une nouvelle génération du feu



Un marsouin du 21<sup>e</sup> Rima à Mazar e Charif en Afghanistan – Décembre 2001 © A Battestini/ECPAD



Mémoire et solidarité

# SOMMAIRE

## Carte des opérations extérieures dans le monde

### Première partie : mise en œuvre et diversité des Opex

Définition et origine des Opex

Des interventions dans le respect du droit international

Du politique au militaire : de la décision à l'organisation d'une Opex

L'adaptation des armées françaises aux Opex

Être soldat en opérations extérieures

Une grande variété de missions

Hommage et mémoire des Opex

### Deuxième partie : l'ONACVG et les Opex

Qu'est-ce que l'ONACVG ?

Les interventions de l'ONACVG en faveur des Opex

### Troisième partie : paroles d'Opex

Didier B.

Brigitte D.

Colette D.

Jean-Michel F.

Henri G.

Stéphane L.

Jean-Guy P.

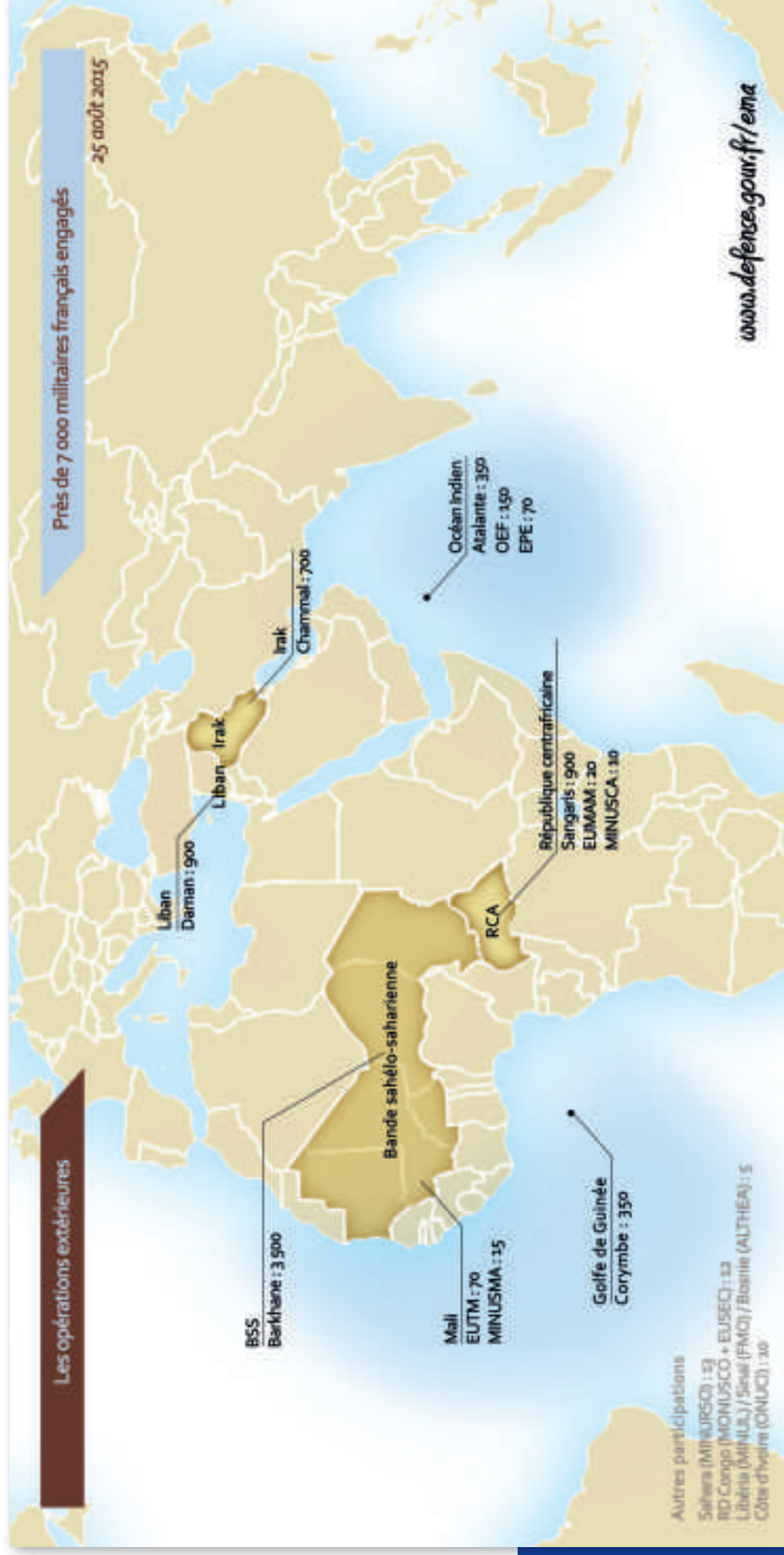
### Quatrième partie : annexes

Liste des opérations extérieures depuis 50 ans

Lexique

Références

# Carte des opérations extérieures françaises dans le monde



# PREMIÈRE PARTIE :

## mise en œuvre et diversité des Opex

### Définition et origine des Opex

L'abréviation « Opex » signifie *opérations extérieures* : ce sont les interventions conduites par les armées françaises en dehors du territoire national. Par extension, elle désigne également les militaires participant à ces opérations.

C'est à l'issue de la guerre d'Algérie (1954-1962) que le terme Opex va peu à peu s'imposer. Selon les historiens, son origine viendrait de l'expression « Théâtre d'opérations extérieures » (TOE) utilisée pour parler des missions d'intervention limitée ou d'encadrement menées à l'étranger<sup>1</sup> par les troupes françaises après 1919.

Marginales après 1945, le nombre d'opérations extérieures va considérablement progresser après 1963. Durant la *guerre froide*\*, la France intervient une trentaine de fois, essentiellement en Afrique, notamment en soutien à des pays amis (Tchad) ou pour protéger ses ressortissants (Kolwezi en 1978). La chute du Mur de Berlin en 1989 puis la dislocation de l'URSS\* en 1991 sonnent la fin du danger militaire qui pesait sur l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Entre 1990 et 2013, notre pays s'implique dans une centaine d'opérations extérieures. La zone d'action des forces françaises, qui comprend traditionnellement l'Afrique, l'Europe et la Méditerranée, s'élargit alors à l'Asie.

### Des interventions dans le respect du droit international

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU\*) ouvre la voie à une évolution sans précédent du droit international encadrant et limitant le recours à la force, ceci afin de garantir la paix mondiale et la sécurité collective. Si la charte des Nations Unies valorise le règlement pacifique des conflits, elle définit aussi les cas où une action militaire peut se justifier (légitime défense, maintien ou rétablissement de la paix).

Ainsi, toute intervention armée doit s'effectuer dans un cadre légal, soit sur la base d'un mandat<sup>2</sup> du conseil de sécurité\* de l'ONU confié à un pays ou à une organisation internationale (OTAN\*) ou régionale (Union européenne\*), soit à la demande d'un pays menacé ou agressé sollicitant l'appui militaire d'une puissance amie.

Pour renforcer la légitimité d'une opération militaire aux yeux de l'opinion mondiale, la formation d'une force multinationale la plus large possible est recherchée.

Agissant selon ces principes, la France est l'une des rares nations au monde capables de projeter rapidement des troupes expérimentées sur des théâtres de crise.



Drapeaux de l'ONU et de la France sur le camp de la brigade multinationale Aquila en ex-Yougoslavie en 1995 - © ECPAD

### Du politique au militaire : de la décision à l'organisation d'une Opex

#### L'affirmation du pouvoir exécutif

La constitution de la V<sup>e</sup> République détaille la répartition des responsabilités en matière de défense. L'article 15 indique que « le président de la République est le chef des armées ». A ce titre, il décide de l'engagement de nos forces armées à l'extérieur de nos frontières.

<sup>1</sup> Entre 1919 et 1939, les militaires français sont présents en Afrique occidentale, en Pologne, en Moyen-Orient et au Maroc. Une croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures a même été instituée par la loi du 30 avril 1921.

<sup>2</sup> Un mandat de l'ONU est une mission destinée à préserver ou à stabiliser la paix dans des pays en conflit avec leurs voisins ou en proie à des troubles internes. Le mandat, limité dans le temps, détermine les conditions et les objectifs de l'intervention.

Le Premier ministre, qui selon l'article 21 de la constitution est « responsable de la Défense nationale », assure la mise en œuvre des mesures de défense.

Les pouvoirs du Parlement ont été légèrement modifiés lors de la révision constitutionnelle de 2008. Ainsi, le Gouvernement a désormais l'obligation d'informer la représentation nationale « de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger » et, si l'intervention dure plus de 4 mois, il doit « soumettre sa prolongation à l'autorisation du Parlement » (art. 35).

## Le rôle des militaires

Le chef d'état-major des armées (CEMA) conseille le gouvernement et assure le commandement des opérations militaires. Les chefs d'état-major des trois armées l'assistent dans ses responsabilités.

Le CEMA est entouré de deux structures chargées de l'informer et de planifier les interventions en Opex :

- La direction du renseignement militaire (DRM) est chargée de collecter et de synthétiser un maximum de renseignements permettant d'assurer la protection et l'efficacité de nos soldats sur un théâtre d'opération extérieure.
- Le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) identifie les menaces potentielles, élabore des plans sur des thématiques notifiées par le CEMA, évalue les forces nécessaires à l'accomplissement des missions et crée une cellule spéciale de crise pour conduire l'intervention. Il est également chargé de trouver les noms attribués aux opérations. Ceux-ci doivent être le plus neutre possible et n'avoir aucune connotation négative dans les pays où ils sont utilisés<sup>3</sup>.

Grâce à ce travail préparatoire, le CEMA soumet au pouvoir politique les différentes options militaires envisageables. Quand la décision de conduire une opération extérieure est prise, il désigne un commandant interarmées de théâtre qui, sur le terrain, appliquera la stratégie retenue.



Pierre DE VILLIERS, chef d'état major des armées depuis le 15 février 2014  
© EMA/Bernard Sidler

## L'adaptation des armées françaises aux Opex

### Le tournant de la professionnalisation

A l'issue de la guerre du Golfe (1990-1991), les dirigeants français comprennent que le recours, même limité, aux appelés volontaires dans des opérations extérieures n'est plus envisageable. Les missions confiées aux armées requièrent des qualités et des compétences que seuls des soldats professionnels possèdent. La réforme de l'outil militaire devient dès lors inévitable.

Le 22 février 1996, Jacques CHIRAC, président de la République, annonce la suspension de la conscription<sup>4</sup> et la mise en place progressive d'une armée de métier.

### Effectifs et répartition dans le monde

En 2014, la France comptait 208 916 soldats<sup>5</sup> qui se répartissaient comme suit :

- 111 628 dans l'armée de Terre,
- 36 044 dans la Marine nationale,
- 45 597 dans l'armée de l'Air,
- 17 647 dans les services et organismes interarmées ou ministériels.

Environ 48 000 femmes<sup>6</sup> servent dans les rangs des armées françaises, soit environ 15% des effectifs, l'un des plus forts taux de féminisation des nations occidentales, à égalité avec les Etats-Unis.


<sup>3</sup> Dans les faits, il s'agit souvent du nom d'un lieu, d'un phénomène climatique ou d'un animal, souvent en lien avec le pays où doit se dérouler l'opération. Ainsi, l'opération *Pamir* en Afghanistan vient d'une chaîne de hautes montagnes de la région, *Harmattan* en Lybie désigne un vent chaud d'Afrique de l'Ouest et *Serval* au Mali est un petit félin du désert.


<sup>4</sup> En remplacement, il a été institué en 1998 une « journée d'appel de préparation à la défense » (JAPD) pour les filles et les garçons âgés de 17 à 25 ans. Après plus de 10 ans d'existence, celle-ci a été remplacée par une « journée Défense et Citoyenneté » (JDC).


<sup>5</sup> Les chiffres-clés de la Défense, éditions 2015, p.15.

<sup>6</sup> Haut Comité d'évaluation de la commission militaire, *Les femmes dans les forces armées françaises, de l'égalité juridique à l'égalité professionnelle*, 7<sup>e</sup> rapport, juin 2013.

En 2015, 19 175 militaires ont été déployés hors de la métropole<sup>7</sup>. On distingue 3 grandes entités :

- Les forces de souveraineté (8 300 ) sont basées dans les départements et territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Terres Australes et Antarctiques Françaises). Cette présence permet un maillage du globe afin de soutenir la politique de défense de la France. Ces forces sont chargées de sauvegarder le territoire national et de protéger les citoyens contre toute menace humaine ou naturelle. Elles peuvent agir seules ou en soutien des autres services de l'Etat (police, douanes, gendarmerie<sup>8</sup>, sécurité civile, sapeurs-pompiers).

- Les forces de présence (3 800 ) stationnent de façon permanente dans les pays (Djibouti, Emirats arabes unis, Sénégal, Gabon) qui ont contracté des accords bilatéraux de coopération et de défense. Elles contribuent à la coopération militaire régionale et constituent un réservoir de force au profit des intérêts de la France et de ses alliés.

- Les forces en opérations extérieures, sous pavillon français ou sous mandat international (7 075 ) :

Dans le premier cas, les armées françaises maîtrisent la conduite des opérations. Dans le second, les militaires français agissent au sein d'une force multinationale (Afghanistan, ex-Yougoslavie, Liban, etc.) dont le commandement peut être assuré par un état-major multinational. A titre d'exemple, nos soldats servent régulièrement sous mandat *casques bleus*<sup>\*</sup>, la force de maintien de la paix des Nations Unies.



Deux instructeurs français intervenant à l'école d'application des officiers d'infanterie de Thiès au Sénégal en février 2012 – © J. PESCHEL/ECPAD

## Le déploiement de nos soldats à l'étranger

Les armées doivent préserver les intérêts vitaux de la France dans le monde, participer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen et contribuer aux actions en faveur de la paix et du droit international. La crédibilité de la France, dans le domaine des opérations extérieures, repose sur sa capacité à s'engager de façon autonome.

5 000 militaires sont tenus en permanence en alerte. Ainsi, la France dispose d'une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2 300 soldats projetables dans un délai de 7 jours à 3 000 km du territoire national ou d'une de nos bases à l'étranger.

En cas de crise majeure dans un pays, un élément précurseur peut être projeté pour organiser les moyens logistiques, mettre en place la chaîne de commandement et collecter un maximum d'informations. Ce travail de préparation facilite l'arrivée d'un second contingent beaucoup plus important.

Nos armées participent à deux types d'opération à l'étranger :

**Les opérations de coercition** qui opposent une force multinationale à un pays mis au ban de la communauté internationale. La France peut actuellement réunir jusqu'à deux brigades interarmes, représentant 15 000 hommes environ, ainsi que d'importants moyens terrestres, maritimes et aériens pour ce genre d'opération qui sont plutôt rares.

**Les opérations de gestion de crise** qui permettent de mener des actions de maintien de la paix et/ou de lutte contre le terrorisme. La France peut mobiliser une brigade interarmes de 6 000 à 7 000 hommes répartie sur une ou plusieurs interventions extérieures en même temps.

En outre, des actions civilo-militaires dans les domaines de l'aide au développement et de l'action humanitaire sont parallèlement mises en œuvre pour améliorer l'intégration des forces armées dans l'environnement civil d'un théâtre d'opération, ceci afin de faciliter la sortie de crise et consolider la paix, en partenariat avec les autorités locales.

La présence des troupes françaises sur une zone en conflit peut varier de quelques jours à plusieurs années. Nos armées enchaînent les missions dans certains pays. Ainsi, elles sont au Tchad depuis 1969, au Liban depuis 1978, en République centrafricaine depuis 1979 et en ex-Yougoslavie depuis 1992.

Les effectifs mobilisés peuvent être très fluctuants d'un pays à l'autre. Au 1<sup>er</sup> août 2014, on comptait seulement 10 Français au Kosovo alors qu'ils étaient 2 000 en République centrafricaine.

<sup>7</sup> Les chiffres clés de la Défense, éditions 2015, p. 17-18.

<sup>8</sup> Rattachés pour emploi au ministère de l'Intérieur depuis 2009, les gendarmes restent des militaires et participent aux opérations extérieures.

# Être soldat en opérations extérieures

Depuis la fin de la guerre d'Algérie, plus de 250 000 militaires français ont servi dans des opérations extérieures. Ils sont surnommés les « Opex ».

Les effectifs se composent majoritairement de militaires de carrière mais aussi de volontaires de la réserve opérationnelle<sup>9</sup>.

## L'entraînement

Le départ en opérations extérieures nécessite une solide formation. Les armées contrôlent en permanence les aptitudes de leurs soldats.

La priorité est donnée aux unités les plus exposées, celles qui seront directement en contact avec les civils et les éventuels ennemis. Les objectifs de la mission ainsi que la situation sur le terrain sont clairement expliqués. Les soldats suivent un programme physique intensif : ils participent à des simulations les préparant aux missions qui leur seront confiées. Enfin, les formateurs s'attachent à donner aux groupes dont ils ont la charge un esprit de cohésion.



Stage d'instruction de Saint-Cyriens en Guyane encadré par des légionnaires du 3<sup>e</sup> REI (Régiment étranger d'infanterie), mai 1995 - © ECPAD

## Sur le terrain

Les soldats en Opex sont confrontés à la violence mais également à de graves problèmes humanitaires. Face à des situations stressantes, ils savent qu'une mauvaise réaction ou un comportement jugé inadéquat par la population locale peut compromettre la réussite de l'opération. Il existe donc des règles d'engagement, détaillées par la hiérarchie, qui encadrent l'emploi de la force armée et aident les militaires à réagir de façon mesurée contre les provocations et les agressions.

Le rythme de vie et de travail du militaire en opération extérieure exige de l'endurance et de la disponibilité. Dans son 5<sup>e</sup> rapport sur la condition des soldats en service hors métropole, le haut comité d'évaluation de la condition militaire notait en 2011 : « Dans la plupart des unités opérationnelles engagées sur les théâtres les plus actifs, la possibilité d'une journée hebdomadaire d'interruption, même partielle de ce rythme, est limitée et aléatoire ». En raison de la fatigue accumulée, les personnels engagés sont relevés après 4 à 6 mois de service.

## Le bilan humain

Les militaires français ont parfaitement conscience qu'une participation à une opération extérieure est risquée. Nos soldats sont souvent la cible d'attaques dans les territoires où ils interviennent. Depuis 1963, plus de 600 d'entre eux ont perdu la vie en mission<sup>10</sup>. En Mayenne, Cyril LOUAISIL, un jeune originaire de Ballots et soldat au 2<sup>e</sup> RIMa (régiment d'infanterie de marine), est décédé en Afghanistan en mai 2011<sup>11</sup>.



Plaques d'identité et insignes des parachutistes disparus dans l'attentat du Drakkar le 23 octobre 1983 - © ECPAD

Deux tragédies ont particulièrement marqué l'opinion publique française :

- Le 23 octobre 1983, la force française de maintien de la paix au Liban est victime d'un attentat : le Drakkar, l'immeuble abritant une unité parachutiste au Liban, est pulvérisé.

58 parachutistes des 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> RCP (régiment de chasseurs parachutistes), parmi lesquels des appelés volontaires, sont retrouvés morts sous les décombres<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> La réserve opérationnelle complète l'armée professionnelle et se compose de citoyens acceptant de mettre leurs compétences au service des armées pendant quelques semaines par an. Recevant une formation et un entraînement spécifiques, les réservistes se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active et servent aussi bien sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs.

<sup>10</sup> Lire le rapport du groupe de travail « Monuments aux Morts en opérations extérieures » sous la présidence du général d'Armée (2<sup>e</sup> section) Bernard Thorette - septembre 2011. Il faut ajouter les militaires décédés depuis cette date.

<sup>11</sup> Une association portant son nom a été créée pour perpétuer le souvenir de tous ceux qui, au nom de la France, ont donné leur vie dans l'accomplissement de leur devoir.

<sup>12</sup> Presque simultanément, un attentat frappe le bâtiment du quartier général américain tuant 241 Marines.

- Le 18 août 2008, 10 militaires français, membres de la FIAS<sup>13</sup> en Afghanistan, périssent dans une embuscade tendue par les talibans dans la vallée d'Uzbin.

## Une grande variété de missions

Les armées françaises sont actuellement engagées sur près de 30 théâtres d'opérations extérieures. La sélection qui suit montre la diversité des missions de nos soldats.

### Les opérations d'imposition, de maintien ou de consolidation de la paix

Il s'agit d'actions militaires menées par une force multinationale contre un pays ou des groupes terroristes.



Des blindés du 1<sup>er</sup> REC (régiment étranger de cavalerie) en opération en Irak pendant la guerre du Golfe en février 1991 - © ECPAD

La plus importante d'entre elles fut la guerre du Golfe (1990-1991) durant laquelle la France mobilisa près de 17 000 hommes. L'écrasement des troupes d'invasion irakiennes au Koweït mit rapidement un terme à ce conflit<sup>14</sup>.

Par contre, en Afghanistan, de nombreux affrontements opposèrent les forces françaises aux talibans pendant plus de 10 ans (2001-2012), en particulier dans la province de la Kapisa et le district de Surobi.

En 2015, l'armée française intervient principalement dans la lutte contre le terrorisme. L'opération *Barkhane*, dont la zone d'action se situe dans la bande sahélo-

saharienne en Afrique, a pour but de lutter contre les groupes armés djihadistes qui sévissent dans la région. En Irak, notre aviation frappe les positions du groupe terroriste *Daech* dans le cadre de l'opération *Chammal*.

Dans un autre domaine, la France participe depuis 2008 à l'opération *Atalante* mise en place par l'Union européenne. Relevant de ce qu'on appelle « l'action de l'État en mer » (AEM), la lutte contre la piraterie maritime s'effectue sous forme de patrouilles qui se concentrent dans le golfe d'Aden, au large des côtes de la Somalie. Elles traquent les pirates qui menacent dans cette zone les navires marchands et les bateaux des particuliers.

### La protection des populations locales

L'ONU est à l'origine de plusieurs opérations destinées à mettre les civils à l'abri des violences. La France fournit des contingents aux forces multinationales mais elle peut aussi intervenir quelquefois directement.

Lors de la guerre du Kosovo en 1999, le bataillon français de la KFOR<sup>15</sup> s'est souvent interposé entre les communautés serbe et albanaise pour éviter une escalade des représailles.

Au Mali, en avril 2013, l'opération *Serval* a permis de libérer plusieurs localités qui étaient sous la domination de groupes terroristes.

Enfin, depuis 2014 en République centrafricaine, la force *Sangaris*, après avoir mis un terme au cycle d'exactions, appuie la Minusca, la mission internationale de soutien chargée de maintenir la sécurité dans ce pays.



Gendarmes du bataillon français de la KFOR protégeant une femme serbe victime d'un lynchage à Supkovac au Kosovo en 1999 - © ECPAD

### L'évacuation de ressortissants français et étrangers

Au cours des dernières années, nos troupes ont assuré en Afrique des missions de protection et de sécurisation de ressortissants français et étrangers dans des pays en crise. Quand la situation devient trop instable, l'évacuation s'impose.

<sup>13</sup> FIAS : force d'assistance et de sécurité dirigée par l'OTAN en soutien des forces de sécurité nationales afghanes et sous l'autorité de l'ONU.

<sup>14</sup> Opération *Tempête du désert* (17 janvier-28 février 1991).

<sup>15</sup> La Kosovo Force (Kfor) est une force armée multinationale mise en œuvre par l'OTAN au Kosovo, sur mandat du conseil de sécurité de l'ONU.



En 2008, dans le cadre du déploiement de l'EUFOR<sup>16</sup> Tchad/RCA, 23 pays, dont la France, ont protégé et accompagné les ressortissants européens qui souhaitaient quitter le Tchad à la suite de combats entre l'armée régulière et une faction rebelle. En Côte d'Ivoire, dans une situation analogue, nos troupes ont organisé le départ de 3 450 personnes en 2011.

L'une des dernières interventions en ce domaine a eu lieu au Yémen en avril 2015 : le patrouilleur hauturier *L'Adroit* et la frégate légère *Aconit* ont permis l'évacuation de 63 ressortissants de toutes nationalités dont 23 Français.



Préparation d'une destruction de munitions par le détachement opérationnel NEDEX en Côte d'Ivoire en août 2012 © ECPAD

## La destruction d'armes et de munitions

De nombreux États possèdent des stocks d'armes et de munitions dégradées ou interdites. Peu d'armées dans le monde sont en mesure de procéder à leur destruction en toute sécurité.

Dans le cadre de l'APRONUC<sup>17</sup>, au début des années 90, le contingent français a participé à des opérations de marquage et de neutralisation des champs de mines au Cambodge, un pays qui sortait de plusieurs années de guerre civile.

Plus récemment, la section Génie<sup>18</sup> de la force Licorne et les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire ont mené conjointement, du 14 au 31 août 2013, une mission de destruction de matières explosives sur le site de Lomo Nord. 45 tonnes de munitions ont été détruites parmi lesquelles des mines anti-personnel, en application de la convention d'Ottawa<sup>19</sup>.

## La formation de militaires étrangers

Dans le cadre d'accords de coopération entre États, des militaires français interviennent dans les armées alliées pour apporter leur expertise et leur savoir-faire.

En Afghanistan, notre pays a accompagné la formation de l'armée nationale afghane (ANA). Environ 20% des militaires français sur place, dont 150 gendarmes, ont œuvré directement à la montée en puissance des forces de sécurité afghanes. Entre 2003 et 2012, 16 000 stagiaires afghans, dont 8 400 officiers, ont été formés par notre armée.

Autre exemple au Liban où, du 29 avril au 24 mai 2013, les soldats français de la FCR<sup>20</sup> ont accompagné des sections locales pour un entraînement intensif. Constitués en groupes mixtes, les militaires se sont perfectionnés dans la mise en œuvre d'un check-point, les premiers gestes de secourisme au combat, le contrôle des foules, la lutte contre les engins explosifs improvisés ainsi que l'entraînement au tir et au combat en zone urbaine. La FCR contribue avec ces stages au renforcement des Forces Armées Libanaises (FAL).



Soldats de l'ANA avec des instructeurs militaires français en 2007 - © ECPAD

## L'aide au développement

Nos soldats participent à la reconstruction des infrastructures (routes, ponts, bâtiments officiels) et au développement de l'économie locale.

Dans le Kurdistan irakien en 1991, l'accès à l'eau potable a été un problème majeur pour cette région éprouvée par la guerre. Les forces françaises ont réparé les puits endommagés et aménagé des points d'eau.

<sup>16</sup> EUFOR : *European Union Force* ou Force de l'Union Européenne a mené des missions en Bosnie-Herzégovine, République démocratique du Congo, Tchad et République centrafricaine.

<sup>17</sup> APRONUC : autorité provisoire des Nations unies au Cambodge est une opération de maintien de la paix qui s'est déroulée de fin février 1992 à septembre 1993.

<sup>18</sup> Cette section était composée du 6<sup>e</sup> Régiment du Génie d'Angers et de l'équipe de neutralisation d'explosifs (NEDEX).

<sup>19</sup> La convention d'Ottawa est un traité international qui interdit l'emploi, le stockage, la production ou le transfert de mines anti-personnel et qui engage les pays signataires à détruire leurs éventuels stocks.

<sup>20</sup> FCR : la Force Commander Reserve est une force de réserve du général commandant la FINUL au Liban.

En Bosnie-Herzégovine en 1996, des militaires français, intégrés à l'IFOR<sup>21</sup>, ont œuvré à la construction d'un pont métallique sur le fleuve Drina.

Au cours de l'opération *Serval*, les hommes du 31<sup>e</sup> RG (régiment du Génie) et les engins du 511<sup>e</sup> RT (régiment du Train) ont installé, en mai 2013, un pont préfabriqué portatif<sup>22</sup> pour remplacer celui qui avait été détruit par les groupes terroristes à Tassiga, axe majeur entre le Niger et le nord du Mali. Grâce à cet ouvrage long de 24 mètres et large de 9 mètres, la circulation et les échanges commerciaux ont été rétablis entre les deux pays.

### *Le soutien à l'éducation*

Partout où elle intervient, l'armée essaie de mener des actions en faveur de l'enseignement et de l'alphabétisation des enfants.

En 2010, des hommes de la force Licorne en Côte d'Ivoire ont livré des pupitres dans l'école de Yopougon à Abidjan.

Des actions similaires ont été menées au Tchad en 2012 : parmi elles, la réhabilitation des murs et des tableaux noirs de l'école de la ville de Zouar par les marsouins du 3<sup>e</sup> RIMa (régiment d'infanterie de marine). Des fournitures scolaires ont été remises aux élèves tandis que les enseignants ont reçu des livres et du matériel de sport collectif.

### *L'assistance médicale*

Les populations rencontrées sur les théâtres d'opérations extérieures sont souvent victimes de maladies ou des combats. En Afghanistan, outre les soins apportés aux soldats blessés, le personnel du service de santé des armées (SSA) a proposé une aide médicale aux habitants.

Au Mali, en 2013, des consultations ont été organisées au profit des habitants de la région d'Almousarat. Des médicaments ont été distribués à cette occasion.

Du 23 janvier au 7 juillet 2015, l'armée française a participé à la lutte contre le virus Ebola, qui sévissait en Guinée, en ouvrant un centre de traitement de soignants (CTS) : l'équipe médicale militaire a pu sauver une dizaine de personnes contaminées.

### *L'aide aux populations frappées par une catastrophe naturelle*

L'armée peut dépêcher du personnel et des moyens dans les pays touchés par une grande catastrophe naturelle.

Lors du tremblement de terre qui a détruit Haïti en janvier 2010, des militaires du 5<sup>e</sup> RG<sup>23</sup> (régiment du Génie) ont évacué les gravats et aidé, en priorité, à la reconstruction d'écoles. Il y avait également sur place du personnel du SSA.



En Haïti, un militaire français réconforte une petite fille avant son évacuation de l'aéroport de Port-au-Prince en 2010 - © ECPAD

## **Hommage et mémoire des Opex**

### *La reconnaissance*

La communauté militaire est très sensible aux marques de reconnaissance exprimées par les plus hautes autorités de l'État et la population.

Depuis quelques années, un plan « Hommage » est mis en place lors du rapatriement du corps d'un soldat mort en opération extérieure : à Paris, escorté par une garde d'honneur de la Garde Républicaine, le convoi funéraire passe systématiquement par le pont Alexandre III où sont rassemblés ceux qui, par leur présence, souhaite honorer la mémoire du disparu et témoigner de leur respect envers ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la France.

<sup>21</sup> IFOR : de l'anglais Implementation Force est une force opérationnelle de l'OTAN chargé du maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine.

<sup>22</sup> On désigne ce genre d'ouvrage d'art par l'expression « pont Bailey », du nom de l'ingénieur civil du War Office, Donald Bailey (1901-1985), qui en fut le concepteur.

<sup>23</sup> Ce régiment a été dissous le 10 juin 2010.

L'hommage officiel de la Nation a souvent lieu dans la cour d'honneur de l'Hôtel National des Invalides, où une cérémonie est organisée en présence du président de la République et/ou de membres du gouvernement, de chefs militaires et des familles.

### *La mémoire*

La loi du 28 février 2012 a permis d'intégrer au calendrier commémoratif le souvenir des soldats morts en opérations extérieures. En effet, journée de commémoration de l'armistice de 1918, le 11 novembre devient également journée d'hommage à l'ensemble de ceux qui sont « Morts pour la France ». La même loi rend obligatoire l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation.

Ainsi, à l'image des Poilus qui constituaient la première génération de feu, les Opex entrent à leur tour dans la mémoire collective de la Nation.



Cérémonie d'hommage à 4 soldats tués en Afghanistan, dans la cour d'honneur des Invalides, en présence du président de la République le 14 juin 2012 - © ECPAD

# DEUXIÈME PARTIE : L'ONACVG et les Opex

## Qu'est ce que l'ONACVG ?

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est un établissement public administratif placé sous tutelle du ministère de la Défense. Il a pour fonction de veiller sur les intérêts moraux et matériels de ses ressortissants, à savoir les anciens combattants, leurs veuves et leurs ayant-droits. A ces publics traditionnels de l'Office s'ajoutent depuis quelques années déjà les Opex qui constituent la nouvelle génération du feu.

### Un peu d'histoire



Hôtel national des Invalides à Paris, siège de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre – © ONACVG

L'origine de l'ONACVG remonte à la Première Guerre mondiale. Prenant la mesure des souffrances des combattants et de leur famille, les pouvoirs publics créent, dès 1916, un Office des mutilés et réformés de guerre. L'année suivante, un Office national des pupilles de la Nation apparaît. En 1926, le dispositif est complété par la mise en place d'un Office national du combattant.

Ces trois entités fusionnent en 1935 pour donner naissance à l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation. A l'issue du second conflit mondial, le décret du 17 juin 1946 change le

nom de cet organisme qui devient alors **l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)**, appellation qui est encore la sienne aujourd'hui.

### Organisation et fonctionnement de l'Office

#### Sa structure :

- 1 direction générale (Hôtel National des Invalides).
- 105 services de proximité (chef-lieu de départements métropolitains et ultramarins, Polynésie française, Nouvelle Calédonie ainsi qu'en Algérie, au Maroc et en Tunisie).
- 8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- 9 écoles de reconversion professionnelle (ERP).
- 9 hauts lieux de la mémoire nationale et 265 nécropoles.
- 1 pôle d'entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale.

L'établissement public est administré de façon paritaire entre les associations du monde combattant et l'État grâce à des instances organisées de manière collégiale :

- **Le conseil d'administration**, présidé par le secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire, fixe la politique générale de l'établissement, approuve son budget et ses comptes financiers, délibère sur les projets de textes réglementaires et étudie les questions relatives au fonctionnement de l'Office.
- **Les conseils départementaux pour les anciens combattants et les victimes de guerre et la mémoire de la Nation**, présidés par les préfets, sont organisés autour de commissions travaillant sur l'aide sociale aux ressortissants, la défense de la mémoire combattante et l'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau.

## Les interventions de l'ONACVG en faveur des Opex

L'ONACVG s'est adapté pour mieux accueillir la nouvelle génération du feu et répondre à ses besoins. Les militaires et leur famille peuvent bénéficier de droits et de dispositifs gérés par l'établissement public. Les services de proximité de l'ONACVG sont à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches et les renseigner.

### Le titre de reconnaissance de la Nation (TRN) et la carte de combattant

Le droit à la carte de combattant et au titre de reconnaissance de la Nation est ouvert pour les Opex depuis la loi n°93-7 du 4 janvier 1993. Le tableau suivant vous indique les conditions et démarches à entreprendre pour obtenir l'un de ces documents :

	TRN	CARTE DE COMBATTANT
<b>Où trouver les formulaires de demandes ?</b>	Service de proximité de l'ONACVG dont dépend le lieu de résidence www.onac-vg.fr www.service-public.fr	
<b>Conditions d'attribution générales</b>	Avoir participé au sein d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales, soit à des conflits armés, soit à des opérations ou missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France <sup>24</sup> .	
<b>Conditions d'attribution spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Militaires des forces armées françaises et personnes civiles ayant servi pendant au moins 90 jours dans une formation ayant participé aux opérations extérieures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir appartenu pendant au moins 90 jours à une unité reconnue combattante</li> <li>- Avoir appartenu à une unité ayant connu 9 actions de feu ou de combat pendant son temps de présence</li> <li>- Avoir totalisé personnellement 5 actions de feu ou de combat</li> <li>- Être titulaire d'une citation avec croix</li> <li>- Avoir reçu une blessure reconnue blessure de guerre par l'autorité militaire</li> <li>- Avoir été évacué pour blessure reçue ou maladie contractée pendant le service dans une unité combattante</li> <li>- Avoir été détenu par l'adversaire et privé de la protection des conventions de Genève</li> <li>- A partir du <b>1<sup>er</sup> octobre 2015</b>, justifier d'une durée de service d'au moins quatre mois (ou 120 jours) effectuée en opérations extérieures (OPEX)</li> </ul>
<b>Documents à joindre au CERFA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie de la carte d'identité</li> <li>- Photocopies des documents militaires en votre possession (attestations de séjour, citations, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie de la carte d'identité</li> <li>- Une photo d'identité récente norme ISO</li> <li>- Photocopies des documents militaires en votre possession (attestations de séjour, citations, etc.)</li> </ul>
<b>Dépôt des demandes</b>	Service de proximité de l'ONACVG dont dépend le lieu de résidence	
<b>Avantages pour le titulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité de ressortissant de l'ONACVG</li> <li>- Le droit à la délivrance d'un diplôme</li> <li>- Le port de la médaille de reconnaissance de la nation</li> <li>- La souscription possible d'une rente mutualiste majorée par l'État.</li> <li>- Privilège de recouvrir le cercueil d'un drapeau tricolore</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mêmes avantages que le titulaire d'un TRN +</li> <li>- Le port de la croix du combattant</li> <li>- La retraite du combattant à partir de 65 ans (à partir de 60 ans sous certaines conditions)</li> <li>- L'attribution, à partir de 75 ans, d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu</li> </ul>

<sup>24</sup> L'arrêté ministériel du 12 janvier 1994 modifié en dernier lieu le 28 juin 2012 fixe les territoires et les périodes à prendre en considération.

## Les nouveaux critères d'actions de feu et de combat pour les Opex

En l'absence de texte définissant les actions de feu et de combat dans le cadre des opérations extérieures, les critères antérieurement retenus pour l'Afrique du Nord étaient utilisés. Cette législation, fixée pour répondre aux particularités de la guerre d'Algérie, se trouvait en complet décalage avec la réalité des activités d'interposition ou de maintien de la paix qui forment l'essentiel des opérations des forces françaises depuis 1992. De par leur nature même, ces opérations permettaient de plus en plus rarement à des unités de l'armée de Terre de bénéficier de la qualification d'unité combattante.

Pour lever cet obstacle, un groupe de travail, comprenant notamment des représentants de l'état-major des armées, du service historique de la défense, de la direction des affaires juridiques, de la direction des affaires financières et de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale, a défini de nouveaux critères d'actions de feu ou de combat (ex : contrôle de zone, intervention sur engin explosif, mine, piège ou munition, recherche, sauvetage et récupération au combat, évacuation sanitaire, évacuation de personnes...).

Les travaux de ce groupe de travail ont permis la publication, le 14 novembre 2010, du décret n° 2010-1377 du 12 novembre 2010 relatif aux modalités d'attribution de la carte du combattant et, dans le bulletin officiel des armées du 23 décembre 2010, de l'arrêté n° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 fixant la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R. 224 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.



Modèle de carte de combattant – © ONACVG

## Les aides sociales

En cas de difficultés financières, les ressortissants peuvent solliciter des aides adaptées à leurs besoins :

**Les secours d'urgence** ont pour spécificité d'apporter une réponse financière immédiate à des situations de grande précarité (hébergement temporaire, achat de nourriture).

**Les aides financières** sont destinées à répondre à une difficulté financière passagère, factures impayées (loyer, EDF, fuel, complémentaire santé, etc.), dépenses exceptionnelles (frais médicaux, frais d'hospitalisation, frais d'obsèques, frais dentaires, de lunetterie ou d'appareillage auditif), charges spécifiques (participation à des travaux d'amélioration de l'habitat liés à un handicap).

**Les participations financières concourant au maintien à domicile**, qui concernent essentiellement les ressortissants âgés et/ou dépendants, apportent une prise en charge partielle des frais d'aide ménagère, de télésurveillance et/ou de portage de repas à domicile.

**Les prêts sociaux**, consentis sans intérêt, permettent aux ressortissants, sous certaines conditions, de disposer d'une somme de 1 500 €, remboursable en 30 mois maximum.

Dans tous les départements, les services de proximité organisent une fois par an une journée de solidarité du monde combattant (JSMC) durant laquelle les mesures d'aide et de suivi sont détaillées.

## La reconversion professionnelle

L'ONACVG gère un réseau de 9 écoles de reconversion professionnelle<sup>25</sup> (ERP) qui proposent des formations diplômantes (du CAP au BTS) ou qualifiantes dans les 8 filières suivantes : agriculture, artisanat, communication, industrie, paramédical, préparation au concours de la fonction publique/validation des acquis par l'expérience (VAE) et tertiaire.

Ces écoles reçoivent des ressortissants de l'Office (pensionnés militaires, titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation), des militaires en congés de reconversion<sup>26</sup> et des travailleurs handicapés.

Au titre de la solidarité, l'ONACVG peut financer, totalement ou partiellement, les formations dans les ERP mais aussi celles enseignées par d'autres établissements publics ou privés. Il est à noter qu'une indemnité d'hébergement et de nourriture peut aussi être accordée sur critères sociaux.

<sup>25</sup> Ces ERP sont situées à Bordeaux, Metz, Muret, Limoges, Lyon, Oissel, Rennes, Roubaix et Soisy-sur-Seine.

<sup>26</sup> Ces militaires doivent compter au moins 4 ans de service. Les frais de formation sont financés par le ministère de la Défense.

Les fiches de candidature et les imprimés de prise en charge des frais de reconversion professionnelle sont à retirer dans les services de proximité. Ceux-ci instruisent les dossiers<sup>27</sup> puis les transmettent à la direction générale de l'ONACVG qui décide du montant de l'aide accordée en fonction du solde restant à la charge du demandeur et de son quotient familial.

## Un suivi particulier pour les militaires blessés

Tous les blessés en opération<sup>28</sup> sont des ressortissants de l'ONACVG. L'établissement public a signé des conventions avec les trois armées (Terre, Marine, Air) afin de s'assurer que l'action de leurs cellules d'aide aux blessés soit relayée et prolongée par l'Office. Cette prise en charge s'effectue en partenariat avec le service de santé des armées (SSA) et l'observatoire de la santé des vétérans (OSV).

L'Office accompagne les militaires blessés une fois qu'ils ont quitté l'armée. Chaque service de proximité est amené à identifier et à contacter les militaires concernés afin de vérifier qu'ils ont bien bénéficié de l'ensemble des droits auxquels ils peuvent prétendre.

L'ONACVG a lancé une vaste campagne de communication vers les régiments pour informer les militaires.

## L'invalidité

L'Office intervient à plusieurs niveaux :

**Les demandes de pension d'invalidité** provenant de militaires radiés des cadres sont traitées par l'ONACVG. Le droit est ouvert pour les blessures ou maladies contractées par le fait ou à l'occasion du service, dès lors que les infirmités atteignent un taux minimum d'invalidité. Après avoir complété l'imprimé réglementaire<sup>29</sup>, l'intéressé l'adresse au service de proximité de son lieu de résidence qui accusera réception du dossier puis communiquera celui-ci à la sous-direction des pensions à La Rochelle pour instruction.

**La carte d'invalidité** des pensionnés de guerre est délivrée par le service de proximité de votre département de résidence, à partir d'un taux d'invalidité d'au moins 25 %. Le ressortissant fait sa demande sur papier libre en joignant une pièce attestant de la qualité de pensionné (fiche descriptive des infirmités, constat provisoire des droits à pension) ainsi qu'une photographie d'identité. La carte est valable 10 ans. Le titulaire bénéficie de réductions sur les transports (train, bateau ou avion) et d'un droit de priorité pour l'accès aux bureaux des administrations et services publics.

**La carte de stationnement pour personnes handicapées** est délivrée à tout ressortissant souffrant d'un handicap réduisant de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied. La demande est à adresser sur papier libre au service de proximité de l'ONACVG dont dépend le domicile de l'intéressé.

## L'adoption des pupilles de la Nation

Instauré par la loi du 27 juillet 1917, le statut de pupille de la Nation concerne, entre autres<sup>30</sup>, les enfants de militaires dont l'un des parents est décédé ou a été gravement blessé en opération extérieure.



Modèle de carte de pupille de la Nation délivrée par les services de proximité  
© ONACVG

L'adoption par la Nation est prononcée par le jugement du tribunal de grande instance du lieu de résidence de l'intéressé et mentionnée sur son acte de naissance. Elle est accordée sur demande du père, de la mère, du représentant légal de l'enfant quand celui-ci est mineur, ou par les jeunes eux-mêmes dès lors qu'ils ont 18 ans. La demande est recevable jusqu'au 21<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant concerné. Le statut de pupille de la Nation offre aux jeunes qui le reçoivent une protection ainsi qu'un soutien matériel et moral de l'État, sans remettre en cause le plein exercice des droits des familles ou tuteurs.

Le service de proximité de l'ONACVG, dont dépend le domicile du demandeur, met à sa disposition les

<sup>27</sup> Les dossiers complets doivent parvenir à la direction générale de l'ONACVG **au moins un mois avant** le début de la formation.

<sup>28</sup> Au titre d'une blessure homologuée comme blessure de guerre ou d'une blessure survenue en unité combattante.

<sup>29</sup> Les imprimés sont disponibles dans chaque service de proximité de l'ONACVG.

<sup>30</sup> La qualité de pupille de la Nation peut être également attribuée aux enfants de victimes d'actes de terrorisme ou de policiers, gendarmes, magistrats et élus tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions ou au service de la Nation.

documents utiles (requête d'adoption, liste des pièces à fournir, textes applicables) et accompagne le candidat dans ses démarches. Il est à noter que le tribunal d'instance doit impérativement requérir l'avis motivé du directeur du service sur la demande d'adoption.

Bénéficiant des droits liés à la qualité de ressortissant, les pupilles de la Nation reçoivent également de la part de l'ONACVG des subventions d'entretien (habillement, nourriture, garde, étrennes) ainsi que des aides pour couvrir leurs frais de santé et de scolarité.

### *La mention « Mort pour la France »*

Cette mention, instituée en 1915, doit être inscrite sur l'acte de décès d'un militaire dont la mort est imputable à un service effectué au cours d'une opération extérieure. Les conditions d'attribution sont définies par les articles L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et L. 4123-4 du code de la défense.

Quand un soldat meurt au cours d'une opération extérieure, il est d'usage que le régiment, auquel appartient la victime, demande l'attribution de la mention « Mort pour la France » mais l'initiative peut aussi venir de la famille du militaire, notamment lorsque le décès survient après rapatriement. Le traitement du dossier (recevabilité et décision) est effectué par le département Reconnaissance et Réparation (DRR) de l'ONACVG. En cas d'instruction favorable, la DRR, après avoir informé la famille et le régiment du défunt, donne les instructions nécessaires pour l'inscription de la mention « Mort pour la France » sur l'acte de décès.

Cette mention permet, entre autres, de faire inscrire le nom du défunt sur le monument aux Morts de sa commune de naissance ou de dernier domicile.



# TROISIÈME PARTIE :

## Paroles d'Opex



### Avant-propos

Depuis la fin de la guerre d'Algérie, la présence de l'armée française dans la société est discrète. Nos compatriotes, qui ont très majoritairement une perception positive de l'institution militaire<sup>31</sup>, ont peu souvent l'occasion de rencontrer des soldats et d'apprécier la diversité de leur travail.

Les défilés militaires, notamment ceux du 14 juillet, ainsi que les opérations de secours de grande ampleur menées à la suite de grandes catastrophes naturelles attirent l'attention des médias et du public sur les armées mais n'offrent, en fin de compte, qu'une vision réductrice de leurs missions.

Des hommes et des femmes ont accepté d'évoquer leur parcours. Ils dressent un tableau varié des opérations conduites à l'extérieur de nos frontières.

Leurs témoignages décrivent l'intervention de nos troupes ainsi que les satisfactions et les difficultés rencontrées sur le terrain. Ils contribuent ainsi à resserrer le lien Armée-Nation en faisant comprendre à nos concitoyens que les actions engagées le sont en leur nom.

**NB : les propos exprimés dans les témoignages n'engagent que leurs auteurs.**

<sup>31</sup> 80% ont une bonne opinion de l'armée en 2015. Résultat d'enquêtes d'opinion publiées par la DicoD (délégation à l'information et à la communication de la Défense).

## Didier B.

Né le 17 novembre 1963 à Commercy (Meuse)

Opération extérieure : **EX-YOUGOSLAVIE** (Kosovo)



« Mon père était militaire mais il ne m'a pas poussé vers cette carrière. J'ai suivi des études en comptabilité jusqu'au bac. Après avoir obtenu ce diplôme, je me suis engagé le 1<sup>er</sup> octobre 1985, pour découvrir le monde.

J'ai intégré l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) pendant 6 mois puis je suis parti suivre une spécialisation dans la restauration collective à l'école nationale des sous-officiers du commissariat de l'armée de Terre à Auch (Gers).

Sorti major de ma promotion à l'issue de mes 4 mois de formation, j'ai débuté ma carrière au cercle mixte de Saint-Germain-en-Laye. Je m'occupais de la gestion des cercles et des mess.

Un capitaine m'a encouragé à changer de spécialisation et à passer des tests en informatique. C'était en 1988. Ce changement d'orientation s'est révélé payant.

Je suis parti en mission de coopération au Niger en 1998 mais ce n'était pas considéré comme une opération extérieure. J'avais la responsabilité d'informatiser la solde des forces armées nigériennes et de dispenser la formation pour l'utilisation des outils bureautiques.

Je me suis porté volontaire pour partir au Kosovo dans le cadre de l'opération Trident. J'y suis resté de septembre 2001 au 27 mars 2002. Ce fut ma seule OPEX mais j'ai particulièrement apprécié le contact avec les populations locales et les autres armées. J'étais responsable du soutien informatique des trésoreries, foyers et ordinaires sur l'ensemble du territoire. J'étais également chargé du passage des applications à l'euro pour toutes les unités opérant en Bosnie et au Kosovo.

Dans le cadre de mes attributions, j'étais amené à me déplacer en binôme. Nous avions des interprètes pour nous seconder. L'un était Serbe, l'autre était Albanaise. Malgré les luttes qui opposaient leurs communautés, ils s'entendaient bien. Ils étaient jeunes et je crois qu'ils en avaient assez de la guerre.

L'armée française se distinguait des autres nations présentes sur le terrain par sa capacité à nouer des relations avec les civils. Notre pays était le plus apprécié de tous. L'une des raisons de cette popularité venait du fait que les militaires français assumaient les problèmes dont ils étaient responsables. Un service contentieux avait pour fonction d'indemniser les civils qui réclamaient un dédommagement à la suite d'un accident ou de dégradations involontaires provoqués par nos hommes ou nos matériels. Nous étions la seule puissance à procéder ainsi.

L'intervention de la France au Kosovo était bien perçue et je crois que c'est la même chose dans la quasi-totalité des pays où notre armée a travaillé.

Je suis plutôt fier de ce qui a été accompli au Kosovo par notre armée et je serais prêt à participer à une autre opération extérieure si on me le demandait.

Durant cette OPEX, la communication avec ma famille se limitait à la transmission de courriers et un appel téléphonique hebdomadaire de cinq minutes. Je veillais à ne pas parler de la situation sur place afin de ne pas inquiéter mes proches.

Je cultive le lien Armée-Nation en adhérant à l'association des anciens combattants de mon village qui regroupe les acteurs des principaux conflits auxquels la France a participé.

Je ne milite pas pour la création d'une commémoration spécifique pour les soldats des OPEX mais j'aimerais que l'on en parle un peu plus dans les cérémonies existantes. »

## Brigitte D.

Née le 5 septembre 1960 à Fort-de-l'eau (Algérie)

Opération extérieure : **EX-YOUGOSLAVIE** (Kosovo)



« Je suis l'épouse, la fille, la sœur et la belle-sœur de militaires. Je connais donc le milieu militaire et j'ai compris très tôt que j'avais l'envie et la vocation de servir dans cette institution. A la fin de ma scolarité, une visite au stand de l'armée de Terre dans un salon des métiers à Colmar a confirmé que j'étais prête à franchir le pas.

Une fois mon contrat signé, j'ai intégré l'École Interarmées des Personnels Militaires Féminins (EIPMF) à Caen d'août à décembre 1980. L'établissement accueillait les femmes de l'armée de Terre, de la Marine, de l'armée de l'Air et de la gendarmerie.

A l'issue de cette période, j'ai choisi de me spécialiser dans les transmissions. Je suis donc partie à l'École d'Application des Transmissions de Montargis où je suis restée de janvier à avril 1981 puis j'ai été mutée au 8<sup>e</sup> Régiment de transmissions pour aller au Secrétariat Général de la Défense Nationale. Là-bas, j'ai travaillé dans un centre de transmissions chargé d'acheminer les messages militaires durant plus de 12 ans. J'ai reçu une nouvelle affectation à la base aérienne de Taverny (Val d'Oise) mais les fonctions étaient quasiment les mêmes qu'à Paris. En 2002, je suis arrivée au 42<sup>e</sup> Régiment de transmissions de Laval où mon activité est devenue essentiellement administrative.

C'est près de 27 ans après mon engagement que j'ai effectué ma première opération extérieure. J'étais heureuse d'aller au Kosovo même si j'avais conscience que ma famille pouvait s'inquiéter pour moi.

Je suis allée deux fois dans ce pays, la première en 2007 et la seconde de 2010 à 2011.

Avant de partir, j'ai participé à un camp de cohésion en métropole avec les personnels des autres unités qui devaient venir avec nous sur place.

Lors de mon premier séjour, j'étais affectée au Bataillon de Commandement et de Soutien où j'avais la responsabilité de gérer les effectifs français entrants et sortants sur le camp de Novo Selo ainsi que les mouvements de personnel. Il m'arrivait par exemple de devoir trouver en urgence un moyen de transport pour le retour non programmé<sup>32</sup> d'un soldat. Lors de mon second séjour, j'ai été affectée au secrétariat de la compagnie de Transmissions.

Le camp de Novo Selo était français mais il regroupait de nombreuses nationalités qui avaient à gérer une zone du Kosovo.

L'entente était bonne entre nous. En revanche, j'avais peu de rapports avec la population locale, hormis ceux qui travaillaient sur le camp. Je ne sortais pas en dehors du camp sans une bonne raison ni une autorisation de sortie.

La logistique était efficace. Nous avions les moyens nécessaires pour mener nos missions à bien.

Si l'éloignement fut difficile à gérer pendant ma première OPEX, ce ne fut pas le cas lors de la seconde. J'avais la chance de pouvoir communiquer avec ma famille très régulièrement par le biais d'internet.

La reprise du travail est loin d'être évidente car on a le sentiment d'être déconnecté du rythme de ses collègues. Ceci dit, les choses rentrent dans l'ordre avec un peu de volonté.

Je suis satisfaite du travail accompli aussi bien en France que sur des théâtres d'opérations extérieures. Cela fait partie de notre engagement que de répondre présent.

Les soldats tombés lors des opérations extérieures méritent que l'on rende hommage à leurs sacrifices. Le 11 novembre est une bonne date pour commémorer tous les morts pour la France.

Une opération extérieure est une bonne école de la vie car l'éloignement pendant 4 à 6 mois sur un terrain inconnu nous incite à faire preuve d'ouverture d'esprit. Elle nous permet de découvrir des gens, civils ou militaires, que l'on n'aurait peut-être jamais eu l'occasion de rencontrer en France. Elle nous donne enfin la possibilité de tester, voire de dépasser nos limites et, par là même, de révéler des aspects de notre personnalité. »

<sup>32</sup> Problème de santé ou familial.

## Colette D.

Née le 8 juin 1956 à Bauvin (Nord)

Opérations extérieures : **EX-YOUGOSLAVIE** (Bosnie-Herzégovine), **LIBAN**



« Je me suis engagée par vocation. Toute petite déjà, j'avais le projet de servir dans l'armée. A 22 ans, j'ai fait mon service militaire au sein des volontaires militaires féminines. C'était en 1978. Ma décision n'avait pas fait l'unanimité dans mon entourage.

J'ai d'abord travaillé au Secrétariat Général de la Défense Nationale à Paris, au sein du 8<sup>e</sup> Régiment de transmissions. J'y suis restée de 1980 à 1982 avant d'être affectée à Tahiti pendant deux ans.

Le départ pour une mission extérieure est toujours exaltant : le voyage et la rencontre avec d'autres cultures est l'un des aspects les plus intéressants pour un militaire.

Je me souviens de ma première OPEX en Bosnie-Herzégovine. C'était en 1999. En débarquant de l'avion à Sarajevo, j'ai eu l'impression de voir des photos de la Seconde Guerre mondiale : il y avait des traces de balles sur les murs, des trous d'obus et un nombre important de bâtiments détruits. La situation était pire dans la ville de Mostar où j'avais été affectée. J'étais chargée d'administrer un réseau informatique dédié au renseignement.

Entre 2006 et 2007, j'ai vécu une mission très intéressante dans le cadre de l'opération Astrée, toujours en Bosnie-Herzégovine. J'avais une autonomie complète en tant que comptable de matériel informatique (gestion, achat, répartition). J'avais des contacts avec des soldats étrangers faisant partie de la force multinationale : il y avait des Italiens, des Allemands et des Espagnols. L'entente était très bonne.

Le pays que j'ai le plus apprécié est le Liban. J'exerçais la même fonction que lors de ma précédente OPEX en Bosnie. J'étais en 2009 à Naqoura au sud du Liban à 12 km de la frontière israélienne. A l'occasion de mes déplacements pour recenser le matériel dans les différentes bases, j'ai été touchée par le sens de l'accueil des Libanais.

Au cours des quatre opérations extérieures auxquelles j'ai participées, j'ai toujours essayé d'apprendre la langue et de m'intéresser aux coutumes locales. L'armée française était bien acceptée par la population locale, mieux que d'autres qui restaient confinées dans leurs bases sans porter le moindre intérêt à leur environnement.

J'ai eu beaucoup de satisfactions dans mon métier mais ma plus grande fierté est d'avoir pu porter le béret bleu de l'ONU au Liban. Je me considère comme un soldat de la Paix.

L'opération extérieure est une expérience qui marque celui qui l'a accomplie. Ces missions à l'étranger m'ont appris à apprécier et à respecter les cultures des peuples que la France protège dans le cadre de ses mandats internationaux. »

## Jean-Michel F.

Né le 23 janvier 1960 à Saint-Vallier (Saône-et-Loire)

Opérations extérieures : **EX-YOUGOSLAVIE** (Bosnie, Croatie, Kosovo), **REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**



« L'armée pour moi s'est imposée comme une évidence. Pratiquant le sport dès l'âge de 5 ans, j'ai toujours apprécié la vie en collectivité et l'ambiance qui en découlait. A 18 ans, j'ai donc signé un engagement. J'étais le premier militaire de ma famille, qui a très bien accepté mon choix.

J'ai fait l'école nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent pendant 9 mois puis je suis parti 6 mois à Agen pour acquérir une formation technique dans les transmissions. A l'issue de cette période, j'ai été affecté au 68<sup>e</sup> Régiment d'artillerie à Phalsbourg (Moselle).

J'appartiens à une génération où les OPEX sont arrivées en milieu de carrière. Avant, elles étaient rares. Quand j'ai appris que je partais pour la République centrafricaine, j'ai pensé « Ça y est, c'est mon tour ! ». J'étais fier d'avoir été choisi et de représenter mon pays.

Quand on part, on reçoit quelques informations sur le pays que l'on doit rejoindre et on subit quelques traitements médicaux préventifs.

Mon arrivée à Bouar m'a fait forte impression. Dès l'ouverture de la porte de l'avion, une bouffée de chaleur nous a envahis. J'ai découvert des odeurs que je ne connaissais pas. Les gamins couraient après nous en nous réclamant des bonbons et des rations. Durant cette mission, j'étais chef de fret et officier d'échelon. J'étais responsable de tout le matériel de la batterie emmené sur place.

Toutes les opérations extérieures auxquelles j'ai participé m'ont intéressé car elles proposaient à chaque fois des défis inédits. On s'accommode des conditions les plus délicates : climat, insectes, serpents. Il faut respecter les règles élémentaires de sécurité et ne pas vouloir jouer aux héros.

L'ambiance a toujours été excellente car les soldats savent se serrer les coudes. Nous avons aussi des soupapes de décompression à travers le sport ou les pots de cohésion, bien utiles pour évacuer le stress. Les fêtes de fin d'année pouvaient être plus difficiles pour certains d'entre nous, mais personne n'était laissé de côté. De nos jours, les militaires peuvent communiquer en permanence avec leur famille ce qui évite la déprime.

Dans le cadre des OPEX, il m'est arrivé de travailler avec des soldats étrangers. J'ai côtoyé des Espagnols, des Italiens, des Allemands, des Danois et des Marocains et cela s'est toujours bien passé. Bien qu'il soit difficile de comparer les méthodes employées par les uns et les autres, je dirais que les Français se distinguent des autres nations par leur maîtrise du système D.

Je me suis toujours efforcé de nouer de bons rapports avec la population locale en essayant d'acquérir quelques rudiments de la langue et en veillant à connaître les coutumes importantes afin de ne pas commettre d'impair.

Je n'ai jamais connu l'épreuve du feu au cours de ma carrière mais j'ai appris l'année dernière que deux de mes anciens sous-officiers s'étaient fait tuer en Afghanistan. Je dois avouer que plein de choses me sont revenues en mémoire. On ne peut rester insensible à de tels drames.

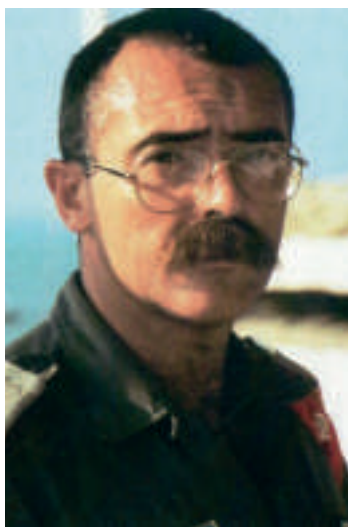
Je crois que la France doit continuer à être présente sur les théâtres d'opérations extérieures. Ses intérêts tout comme la protection de ses ressortissants l'exigent. Notre pays reste une grande puissance militaire.

Pour ma part, j'ai participé à plusieurs opérations extérieures et je suis prêt à recommencer car ce sont des aventures extraordinaires, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain. L'OPEX, c'est la raison d'être du militaire. »

## Henri G.

Né le 27 juillet 1957 à Douarnenez (Finistère)

Opérations extérieures : **LIBAN, EX-YOUGOSLAVIE**



« Ma famille a une tradition militaire très forte. Mon père et mes deux sœurs ont servi dans l'armée. Pour ma part, j'ai compris très tôt que seule cette institution conviendrait à mon tempérament : j'étais à l'aise dans un environnement où l'on devait respecter les règles.

J'ai rejoint l'armée en 1978. Ma vie militaire a commencé au 38<sup>e</sup> Régiment d'instruction des transmissions à Laval. C'était le seul régiment où il restait de la place.

En 1981, j'ai accédé au grade de sergent après avoir suivi des cours à l'école des sous-officiers de Saint-Maixent. Je suis revenu dans mon régiment qui avait entre-temps été rebaptisé « 38<sup>e</sup> Régiment de transmissions ». Par la suite, j'ai été affecté successivement en Allemagne puis à Strasbourg avant d'être muté en 1986 à la 15<sup>e</sup> compagnie de transmission divisionnaire à Limoges. J'ai occupé là-bas les fonctions de chef de station et de sous-officier chiffre. Ces premières années à l'armée m'ont permis de m'accomplir pleinement et de rencontrer des gens de tous les horizons.

Je suis parti en opération extérieure pour la première fois en 1988. J'étais au centre de transmissions de Naquoura au Sud-Liban, près de la frontière israélienne. Ma mission consistait à assurer la liaison permanente entre la métropole et le détachement français au Liban, en tant que chef de quart. Il y avait avec nous de jeunes appelés qui effectuaient leur service national au Liban. On les appelait les VSL, volontaires service long. Les habitants étaient très chaleureux malgré les tensions énormes qui secouaient le pays. Je suis revenu une fois au Liban en 1992.

J'ai également effectué des séjours en ex-Yougoslavie entre 1993 et 1998. C'est d'ailleurs dans ce pays que j'ai vécu mon baptême du feu. J'étais à Sarajevo qui était alors sous les bombardements.

Nous avons été la cible de tirs ennemis. Nous étions sur le toit du quartier général de l'ONU en train de tirer des câbles pour notre centre de transmissions, installé dans le même bâtiment, quand nous avons été pris pour cible par des snipers. Les balles nous ont frôlées mais je crois que les tireurs voulaient davantage nous effrayer que nous éliminer. Ceci dit, les snipers étaient redoutables et nous avons déploré des blessés et, quelquefois, des morts. Nous avons subi également des bombardements directement sur notre immeuble.

La ville de Sarajevo était bloquée par les Serbes. L'acheminement des denrées alimentaires était périlleux. Il nous est arrivé d'être obligé de nous contenter de rations pendant 15 jours avant que les choses ne s'améliorent.

Je ne peux détailler toutes les missions auxquelles j'ai participées. En revanche, je tiens à souligner que l'ambiance entre les soldats était excellente, aussi bien entre Français qu'avec des militaires de puissances étrangères.

En ce qui concerne les civils, j'ai toujours eu de bonnes relations avec eux. L'armée française était bien perçue. J'ai seulement regretté quelquefois de ne pas connaître la langue et les coutumes du pays où j'étais en poste. Ceci dit, les difficultés de communication s'estompaient avec la pratique de l'anglais.

Les contacts avec la famille étaient peu nombreux quand je partais en mission à l'étranger. Nous n'avions pas accès à internet dans les années 90. Il n'était donc pas aisé de donner de ses nouvelles. Ceci dit, le départ en mission extérieure fait partie de la vie du militaire. Si on n'est pas capable de gérer l'éloignement, il faut changer de métier ou refuser de partir.

La loi du 28 février 2012 instituant le 11 novembre comme journée de commémoration de tous les Morts pour la France me semble suffisante pour rendre hommage à nos camarades disparus.

Je garde d'excellents souvenirs de mes opérations extérieures. La richesse des contacts humains et l'utilité de la présence militaire française dans des pays déstabilisés ont donné du sens à mon travail. »

## Stéphane L.

Né le 19 décembre 1962 à Laval (Mayenne)

Opération extérieure : **TCHAD**



« J'ai commencé ma carrière professionnelle à l'usine à 17 ans mais cela ne me convenait pas. Je voulais voyager et utiliser mes qualités de sportif dans mon futur emploi.

J'ai décidé de m'engager en 1981 et je suis rentré au régiment d'infanterie de chars de marine à Vannes. La vie militaire m'a tout de suite plu et je n'ai jamais regretté mon choix.

J'ai effectué des missions dans plusieurs pays avec lesquels la France avait un accord de coopération. En revanche, je n'ai participé qu'à une seule opération extérieure, c'est-à-dire une opération dans un pays reconnu en conflit à l'époque. C'était au Tchad entre 1983 et 1984, dans le cadre de l'opération Manta.

J'étais toujours enthousiaste à l'idée de partir afin de mettre en application les connaissances techniques acquises au cours de mes diverses formations.

Avant chaque départ, j'ai pu bénéficier d'un stage qui nous apprenait à mieux connaître les populations et le terrain sur lequel nous allions évoluer. Nous étions bien suivis médicalement.

Mon premier séjour à l'étranger a eu lieu au Gabon. J'avais été rattaché au 2<sup>e</sup> RIMA du Mans. J'occupais la fonction de radiotélégraphiste. Ma compagnie avait pour mission de protéger l'aéroport et de fournir une aide pour la construction d'un pont. Je me suis très bien entendu avec les Gabonais.

J'ai particulièrement apprécié l'action que ma compagnie a menée au Tchad. Il était pour nous tous très motivant de venir en aide à un pays qui avait tant souffert. Il n'y avait pas de logistique sur place. Il fallait se débrouiller par soi-même pour mettre nos installations en place. J'ai beaucoup appris durant ces quatre mois. J'étais le radiographiste du commandant d'unité. Nous devons surveiller les rebelles touaregs, les trafics d'armes dans la région et l'armée libyenne, qui menaçait le nord du pays.

J'ai eu de nombreux contacts avec les armées africaines. Je me suis toujours très bien entendu avec eux. L'armée française a toujours été la bienvenue. Je n'ai jamais ressenti de tensions ou d'hostilité à son égard.

J'écrivais des lettres à ma famille pour leur raconter ce que je faisais. En tant que militaire, on arrive à gérer l'éloignement mais on sait que c'est plus difficile pour les personnes qui restent en France. Ceci dit, les retrouvailles n'en sont que plus chaleureuses. Un petit temps d'adaptation est nécessaire au retour d'une opération. On peut avoir tendance à se renfermer un peu et à garder pour soi les bons et les mauvais souvenirs.

Il est normal qu'un pays, qui a une longue tradition militaire comme le nôtre, intervienne pour secourir des populations en danger ou soutenir des alliés. Néanmoins, la présence de notre armée sur des théâtres d'opérations extérieures doit être encadrée et fortement limitée dans le temps.

Je forme le vœu que les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre évoquent davantage les soldats des opérations extérieures, en particulier ceux qui sont morts en opération.

Je conserve un excellent souvenir de mes missions à l'étranger. Je souhaite rendre hommage à mes chefs et à mes instructeurs qui ont su me former et me communiquer leurs valeurs.

Grâce à eux, j'ai acquis un savoir-faire que j'ai pu transmettre à mon tour. J'ai également compris que, ce qui faisait la force de notre armée, c'était la discipline, un bon esprit de camaraderie et une grande polyvalence. C'est ce qui constitue, à mon avis, l'ADN de tout soldat français. »

## Jean-Guy P.

Né le 24 mai 1962 à Mazingarbe (Pas-de-Calais)

Opérations extérieures : **EX-YOUGOSLAVIE, IRAK, TCHAD, RWANDA**



« Très jeune, j'étais plutôt indépendant. Je voulais que chaque jour soit différent et j'avais l'impression que l'armée pouvait satisfaire mon goût de l'action. Je me suis donc engagé et j'ai été affecté au 40<sup>e</sup> Régiment de transmissions à Sarrebourg (57) en octobre 1981.

C'est en 1991 que j'ai effectué ma première opération extérieure. C'était en Irak au sein de la Division Daguet. A l'époque, la France venait de redécouvrir les opérations extérieures. J'étais heureux et impatient de partir mais j'étais également inquiet de la réaction de ma famille : marié, j'étais père de trois enfants dont le dernier n'avait que quinze jours.

En Irak, j'étais chargé de m'occuper de la valise de transmissions INMARSAT<sup>33</sup> qui pesait à elle seule une quarantaine de kilos. A l'intérieur, on trouvait un système de communication perfectionné avec une parabole. Ce matériel s'utilisait avec un groupe électrogène et un système de chiffrement pour coder les messages.

Les conditions de vie n'étaient pas faciles. Nous devions supporter de sérieux écarts de température entre le jour (45°) et la nuit (20 à 25°). Cela occasionnait beaucoup de rhumes.

Notre plus grande crainte concernait les scorpions. Nous avons dû trouver des astuces pour échapper à leur piqure : on retournait nos rangers sur des piquets et on secouait nos vêtements avant de les enfiler.

J'ai participé à l'offensive terrestre et à l'entrée en Irak en février 1991.

Mon baptême du feu a eu lieu dans la ville d'Al Salman. La ville abritait un fort qui devait tomber entre les mains des Alliés. L'ennemi n'était pas forcément en treillis. Nous avons été la cible de tirs provenant d'habitations civiles. Nous avons riposté. Je sais que trois militaires français sont morts au cours de cette opération.

Je communiquais avec ma famille par lettre mais je me refusais à donner des nouvelles alarmantes qui auraient pu inquiéter ma famille. Nous avions aussi nos « marraines de guerre ». Des établissements scolaires nous écrivaient pour nous soutenir. On nous distribuait trois ou quatre lettres et on répondait personnellement. C'était vraiment une initiative formidable qui nous réchauffait le cœur.

La mission extérieure que j'ai trouvée la plus intéressante a eu lieu au Rwanda en 1994. J'occupais la même fonction qu'en Irak. Nous avions à mener un défi militaire, politique et surtout humain. L'armée française devait s'interposer entre les Hutus et les Tutsis qui se livraient une lutte féroce.

Coincés entre les deux camps, il nous arrivait d'être pris à partie par les forces en présence mais nous ne pouvions riposter qu'en cas d'attaque délibérée contre nos forces, seulement avec l'accord du général et celui du gouvernement.

Il y a eu des dizaines de milliers de victimes. Nous aidions la population locale à enterrer leurs morts dans des fosses communes.

Malgré ce contexte, l'ambiance entre soldats était plutôt bonne. Nous avons eu des contacts avec des soldats américains et nos relations étaient excellentes. J'étais frappé de constater qu'ils avaient 7 logisticiens pour 1 soldat alors que c'était exactement l'inverse pour l'armée française.

Durant mes séjours sur des théâtres d'opérations extérieures, j'ai pu remarquer que l'armée française faisait preuve d'un grand respect pour ses ennemis comme pour les populations locales. Au Rwanda, nous essayions de communiquer avec les habitants malgré la barrière de la langue. Notre présence était beaucoup mieux tolérée que celle des Américains.

J'ai toujours eu le sentiment que les interventions de la France étaient justifiées et que notre présence dans des pays lointains permettait de canaliser des conflits qui auraient peut-être pu s'exporter chez nous.

Après avoir quitté l'armée en 2008, j'ai décidé de rejoindre plusieurs associations d'anciens combattants et je suis devenu le délégué départemental de l'ANOPEX<sup>34</sup>, une association dont les membres sont des anciens des opérations extérieures.

Le devoir de mémoire est une chose très importante pour moi et je m'emploie, à ma façon, à le valoriser. Je participe aux cérémonies patriotiques mais je ne milite pas pour la création d'une date réservée aux soldats des opérations extérieures. J'estime que le 11 novembre qui est dédié aux Morts pour la France de tous les conflits est suffisant.

J'ai vécu une grande expérience au sein de l'armée. Elle n'aurait pas été complète sans le soutien de mon épouse et de mes enfants. Je leur dois d'avoir pu réaliser mes espoirs. »

<sup>33</sup> INMARSAT : International Maritime Satellite

<sup>34</sup> Association Nationale des participants aux Opérations Extérieures.



# ANNEXES

## Liste des opérations extérieures auxquelles la France a participées depuis 50 ans

N°	NOM DE L'OPERATION	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	PAYS OU TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)
1	ACANTHE	14/04/1989	19/04/1989	LIBAN
2	ACONIT	13/07/1991	31/12/1996	TURQUIE
3	ADDAX	01/11/1992	05/11/1992	ANGOLA
4	ADEN	16/01/1986	28/01/1986	YEMEN
5	ADEN	20/07/1994	27/07/1994	YEMEN
6	AGAPANTHE	15/11/2010	21/02/2011	OCÉAN INDIEN
7	AIR BALTIC	04/01/2010	30/04/2010	PAYS BALTES
8	AIR ISLANDE 08	05/05/2008	27/06/2008	ISLANDE
9	ALADIN	01/06/1998	01/01/1999	ARABIE SAOUDITE
10	ALBA	07/04/1997	08/08/1997	ALBANIE
11	ALCYON	16/11/2007	02/02/2008	SOMALIE
12	ALMANDIN 1	18/04/1996	29/04/1996	CENTRAFRIQUE
13	ALMANDIN 2	18/05/1996	31/08/1996	CENTRAFRIQUE
14	ALMANDIN 3	09/09/1996	14/12/1996	CENTRAFRIQUE
15	ALTAÏR	31/03/2003	15/12/2003	ARYM
16	ALTHEA	02/12/2004		BOSNIE
17	ALYSSE	26/09/1992	11/05/2003	ARABIE SAOUDITE
18	AMARANTE	24/01/2002	25/06/2005	MÉDITERRANÉE
19	AMARYLLIS	08/04/1994	14/04/1994	RWANDA
20	ANABASE	01/05/1980	17/05/1980	TCHAD
21	ANTILOPE	15/10/1997	17/11/1997	CONGO
22	APOGÉE	01/12/1989	01/12/1989	SAINT-MARTIN
23	APRONUC	15/03/1992	15/11/1993	CAMBODGE
24	ARAMIS	17/02/1996	30/05/2008	CAMEROUN
25	ARDOUKOBA	01/06/1999	2000	DJIBOUTI
26	ARMÉNIE	08/12/1988	19/12/1988	ARMÉNIE
27	ARTIMON	13/08/1990	10/05/1994	GOLFE ARABO-PERSIQUE
28	ASTRÉE	02/12/2004	en cours	BOSNIE-HERZÉGOVINE
29	ATALANTE	08/12/2008	en cours	SOMALIE
30	ATNUTO	15/01/2000	15/01/2001	TIMOR

31	AZALÉE	30/09/1995	08/10/1995	COMORES
32	BADGE	17/08/1991	02/09/1991	AFGHANISTAN
33	BADGE	25/09/1996	28/09/1996	AFGHANISTAN
34	BAHRAL	08/10/2005	31/03/2006	PAKISTAN
35	BAJOYER	29/01/1993	14/02/1993	ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC
36	BALATA	01/02/1994	01/08/1998	CAMEROUN
37	BALBUZARD	26/01/1993	22/12/1995	MER ADRIATIQUE
38	BALISTE	16/07/2006	21/02/2008	LIBAN
39	BALTIC	28/04/2011	02/09/2011	PAYS BALTES
40	BALTO	01/04/2007	31/07/2007	PAYS BALTES
41	BARKHANE	01/08/2014	En cours	BANDE SAHELO-SAHARIENNE (Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad)
42	BARRACUDA	20/09/1979	08/07/1981	CENTRAFRIQUE
43	BASILIC	23/04/1989	15/08/1989	LIBAN
44	BAUMIER	23/09/1991	18/10/1991	ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC
45	BENGA	12/06/2006	30/12/2006	ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC
46	BÉRÉNICE	05/01/1991	09/01/1991	SOMALIE
47	BERYX	04/01/2005	07/03/2005	INDONÉSIE
48	BIO FORCE 3	17/03/1992	08/04/1992	CENTRAFRIQUE
49	BIOFORCE 1	21/12/1985	26/12/1985	DJIBOUTI
50	BIOFORCE 2	06/05/1986	07/05/1986	DJIBOUTI
51	BLACK ARROW	25/06/1997	08/08/1997	CONGO
52	BOALI	16/03/2003	en cours	CENTRAFRIQUE
53	BONITE	18/05/1978	15/06/1978	ZAIRE
54	BONURCA	15/02/2000	26/03/2003	CENTRAFRIQUE
55	BUBALE	25/01/1997	30/04/1998	CENTRAFRIQUE
56	BUSIRIS	24/08/1990	01/08/1991	ÉMIRATS ARABES UNIS
57	CABILLAUD	06/04/1981	08/04/1981	LIBAN
58	CALAO	23/04/2004	en cours	CÔTE D'IVOIRE
59	CAMOMILLE	07/07/1977	26/07/1977	TCHAD
60	CAP SKIRING	03/04/1993	13/04/1993	SÉNÉGAL
61	CAPSELLE	15/08/1989	15/10/1989	LIBAN
62	CARBET	28/02/2004	30/06/2004	HAÏTI
63	CARIB ROYALE	25/10/2002	29/10/2002	MER DES CARAÏBES
64	CARIB SHIELD	20/10/2004	21/10/2004	MER DES CARAÏBES
65	CARIB VENTURE	31/08/1998	23/09/1998	MER DES CARAÏBES
66	CARRELET	25/03/1984	31/03/1984	LIBAN
67	CASTOR	08/03/2004	19/04/2004	VANUATU
68	CÉRES	20/08/2001	15/10/2001	ARYM

69	CHAMADE	17/11/1991	10/02/1992	MER ADRIATIQUE
70	CHEVESNE	19/01/1984	19/01/1984	LIBAN
71	CIGOGNE 1 ET 2	27/10/1997	15/04/1998	CENTRAFRIQUE
72	CIGOGNE 3	15/12/1998	28/02/1999	CENTRAFRIQUE
73	CITRONNELLE	03/02/1978	16/02/1978	TCHAD
74	CHAMMAL	19/09/2014	En cours	IRAK
75	COHERENT BEHAVIOUR	01/10/2002	30/11/2002	MÉDITERRANÉE
76	CONDOR	01/06/1996	01/03/2001	ÉRYTHRÉE
77	CORMORAN	04/11/1998	27/11/1998	NICARAGUA
78	CORYMBE	26/05/1990	en cours	GOLFE DE GUINÉE
79	COURLIS	27/03/1993	20/12/1995	BOSNIE-HERZÉGOVINE
80	CRÉCERELLE	06/04/1993	20/12/1995	ITALIE
81	DAGUET	16/09/1990	01/06/1991	ARABIE SAOUDITE
82	DAMAN	11/08/2006	en cours	LIBAN
83	DANUBE	01/06/1992	01/12/1997	HONGRIE
84	DÉCAN 1	14/06/1974	25/12/1974	MER ROUGE
85	DÉCAN 2	18/02/1975	11/04/1975	MER ROUGE
86	DÉCAN 3	22/06/1975	04/07/1975	MER ROUGE
87	DETOBS	27/03/1984	02/04/1986	LIBAN
88	DIAPASON 1, 2 ET 3	05/05/1994	28/05/1994	YÉMEN
89	DIODON	24/09/1982	31/03/1984	LIBAN
90	DORCA	31/07/2004	11/09/2004	TCHAD
91	ECMM	07/07/1991	31/12/2000	BOSNIE-HERZÉGOVINE
92	EFAO	08/07/1981	15/04/1998	CENTRAFRIQUE
93	EIS	01/10/2004	30/01/2011	PHILIPPINES
94	ELLEBORE	18/12/1988	01/06/1989	SOUDAN
95	EMCP	16/09/1997	01/12/2001	ALBANIE
96	EPAULARD	18/08/1982	13/09/1982	LIBAN
97	EPERVIER	13/02/1986	en cours	TCHAD
98	EPIDOTE	16/04/2002	01/12/2014	AFGHANISTAN
99	ESPADON	31/05/1997	07/06/1997	SIERRA LEONE
100	EUBAM RAFAH	24/11/2005	en cours	ISRAËL
101	EUFOR TCHAD	28/01/2008	31/05/2009	TCHAD
102	EULEX KOSOVO	16/02/2008	en cours	KOSOVO
103	EUMM	31/12/2000	en cours	BOSNIE-HERZÉGOVINE
104	EUSEC	08/06/2005	en cours	CONGO
105	EUTM SOMALIE	25/01/2010	en cours	OUGANDA
106	FARINEX	03/04/1993	12/12/1999	YÉMEN
107	FINUL	23/03/1978	En cours	LIBAN

108	FLAMBEAU	07/06/1997	15/06/1997	MER DU NORD
109	FLYING FISH-FLYING FOX	08/03/1998	16/03/1998	PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE
110	FMO	21/03/1982	en cours	ÉGYPTE
111	FOPAINU	31/03/1995	14/12/1995	CROATIE
112	FORDEPRENU	31/03/1995	01/03/1999	ARYM
113	FORPRONU	12/03/1992	14/12/1995	BOSNIE-HERZÉGOVINE
114	FROMENT	24/05/1977	15/06/1977	TCHAD
115	FURET	01/02/1998	2003	GABON
116	GLYCINE	06/01/1990	04/08/1990	LIBAN
117	GODORIA	28/05/1991	12/06/1991	ÉTHIOPIE
118	GRONDIN	01/08/1984	01/09/1984	MER ROUGE
119	HAÏTI	17/09/1994	27/09/1994	HAÏTI
120	HARMATTAN	19/03/2011	31/10/2011	LYBIE
121	HARMONIUM	13/03/1997	20/03/1997	ALBANIE
122	HÉLIANTHE	01/04/1996	01/12/2000	LIBAN
123	HÉRACLÈS	10/10/2001	02/10/2013	AFGHANISTAN
124	HERMINE	03/06/1995	14/12/1995	BOSNIE
125	HIPPOCAMPE	22/03/1978	29/04/1978	LIBAN
126	HIPPOCAMPE 79	14/03/1979	14/03/1979	LIBAN
127	HUDAH	08/04/2000	20/04/2000	MADAGASCAR
128	INDONÉSIE	21/05/1998	20/02/2001	INDONÉSIE
129	IROKO	05/06/1998	18/05/1999	GUINÉE BISSAU
130	ISARD	14/03/1997	19/03/1997	CONGO
131	ISKOUTIR	25/02/1992	01/06/1999	DJIBOUTI
132	KHOR ANGAR	24/01/1999	28/02/2001	DJIBOUTI
133	KVM	14/11/1998	20/03/1999	KOSOVO
134	LAMANTIN	25/10/1977	27/05/1980	MAURITANIE
135	LIBAGE	06/04/1991	20/07/1991	TURQUIE
136	LICORNE	22/09/2002	en cours	CÔTE D'IVOIRE
137	LIMOUSIN	14/04/1969	27/10/1972	TCHAD
138	LIMPOPO 1 ET 2	19/02/ 2000	12/03/2000	MOZAMBIQUE
139	LOMA	04/02/2002	10/02/2002	SIERRA LEONE
140	LYRA BIRD	03/12/1997	05/12/1997	PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE
141	MAGNOLIA	01/12/1979	01/03/1980	CAMBODGE
142	MALACHITE	11/08/1998	27/10/1998	ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC
143	MALÉBO	21/11/1996	06/12/1996	CONGO
144	MAMBA	03/06/2003	25/09/2003	ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC
145	MAMET	22/08/1999	20/09/1999	TURQUIE

146	MANGORO	13/03/2000	22/03/2000	MADAGASCAR
147	MANTA	09/08/1983	07/11/1984	TCHAD
148	MANUH	01/07/1996	31/07/1997	HAÏTI
149	MARACUJA	16/06/1997	28/06/1997	MER DES CARAÏBES
150	MAROUA	29/03/1980	01/08/1980	CAMEROUN
151	MASCAREIGNE	01/02/1972	01/06/1972	OCÉAN INDIEN
152	MCOPEST	01/08/2004	30/08/2004	ESTONIE
153	MÉDOR	15/10/1989	21/11/1989	LIBAN
154	MENTHE	13/08/1980	29/08/1980	OUGANDA
155	MERRAIN	26/03/1991	23/05/1991	KOWEÏT
156	MÉTEIL	17/10/1990	01/05/1991	QATAR
157	MICAH	15/03/2000	06/02/2001	HAÏTI
158	MINERVE	15/10/2001	31/03/2003	ARYM
159	MINUAD	31/07/2007	en cours	SOUDAN
160	MINUBH-GIP	21/12/1995	30/12/2002	BOSNIE-HERZÉGOVINE
161	MINUEE	31/07/2000	31/07/2008	ÉTHIOPIE
162	MINUHA	23/09/1993	01/06/1996	HAÏTI
163	MINUK	08/09/1999	En cours	KOSOVO
164	MINUL	01/10/2003	en cours	LIBÉRIA
165	MINURCA	15/04/1998	28/02/1999	CENTRAFRIQUE
166	MINURCAT	15/03/2009	31/12/2010	TCHAD
167	MINURSO	01/10/1991	en cours	MAURITANIE
168	MINUSIL	21/10/1999	01/09/2003	SIERRA LEONE
169	MINUSTAH	01/06/2004	en cours	HAÏTI
170	MIPONUH	28/11/1997	15/03/2000	HAÏTI
171	MIPRENUC	12/11/1991	15/03/1992	CAMBODGE
172	MIRMILLON	21/09/1984	20/11/1984	LYBIE
173	MOBY DICK	07/06/2002	28/06/2002	ATLANTIQUE
174	MONUA	07/1997	05/1999	ANGOLA
175	MONUC	30/11/1999	30/06/2010	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
176	MONUG	24/08/1993	15/06/2009	GÉORGIE
177	MONUIK	09/04/1991	17/03/2003	KOWEÏT
178	MONUSCO	01/07/2010	en cours	CONGO KINSHASA
179	MONUSIL	13/07/1998	21/10/1999	SIERRA LEONE
180	MOUSSON	01/05/1974	01/11/1974	OCÉAN INDIEN
181	MPUE	01/01/2003	30/06/2012	BOSNIE-HERZÉGOVINE
182	MSUE	15/09/2008	en cours	GEORGIE
183	MUGE	15/08/1984	30/09/1984	MER ROUGE
184	MURÈNE	11/11/1980	01/07/1981	GABON

185	MURÈNE	15/04/1998	01/03/2001	CENTRAFRIQUE
186	NERÉIDES	01/08/1988	26/05/1989	GOLFE ARABO-PERSIQUE
187	NORDET	20/11/1986	04/12/1986	MÉDITERRANÉE
188	NOROÎT	04/10/1990	01/12/1993	RWANDA
189	NOTOU	23/07/1998	30/07/1998	PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE
190	NOUADIBOU	29/04/1989	16/05/1989	SÉNÉGAL
191	OKOUMÉ	17/01/1979	07/05/1979	GOLFE DE GUINÉE
192	OKOUMÉ	28/01/1999	23/06/2000	CONGO
193	OLIFANT	11/06/1982	20/08/1986	LIBAN
194	ONUSAL	16/08/1991	30/04/1995	SALVADOR
195	ONUSOM 100	20/12/1993	15/03/1994	SOMALIE
196	ONUSOM 2	04/05/1993	15/01/1994	SOMALIE
197	ONUST	01/06/1948	en cours	ISRAËL
198	ORCAELLA	07/05/2008	29/05/2008	BIRMANIE
199	ORIFLAMME	06/01/1987	04/03/1987	MÉDITERRANÉE
200	ORION	01/02/1976	01/04/1976	OCÉAN INDIEN
201	ORQUE	21/11/1989	06/01/1990	LIBAN
202	ORYX	07/12/1992	12/04/1993	SOMALIE
203	OSIDE	04/12/1989	20/12/1989	COMORES
204	PAMIR	02/01/2002	31/12/2014	AFGHANISTAN
205	PAULINE	15/09/1994	01/10/1994	HAÏTI
206	PÉCARI	08/12/1998	12/02/1999	LIBAN
207	PÉLICAN	17/03/1997	01/08/1997	CONGO
208	PÉROU	12/06/1970	14/07/1970	PÉROU
209	PHÈDRE	30/01/1991	01/04/1991	MER ROUGE
210	PLUIE DU SAHEL	19/09/1973	10/10/1973	NIGER
211	PROMÉTHÉE	01/07/1987	16/09/1988	GOLFE ARABO-PERSIQUE
212	PROVIDENCE	06/06/2003	11/06/2003	LIBÉRIA
213	PROXIMA	15/12/2003	14/12/2005	ARYM
214	RAMURE	18/04/1991	31/05/1991	IRAN
215	RECOMP BISSAU	28/01/1999	17/06/1999	GUINÉE BISSAU
216	REQUIN	23/05/1990	02/06/1990	GABON
217	RESOLUTE BEHAVIOUR	01/01/2003	08/12/2005	CORNE DE L'AFRIQUE
218	ROBERT	02/07/2004	06/07/2004	GOLFE DE GUINÉE
219	SAINTONGE	01/05/1980	01/09/1980	VANUATU
220	SALAM	01/01/1988	01/01/1990	AFGHANISTAN
221	SALAMANDRE	10/08/1990	30/09/1990	MER ROUGE
222	SALAMANDRE 1	21/12/1995	20/12/1996	BOSNIE-HERZÉGOVINE
223	SALAMANDRE 2	21/12/1996	01/12/2004	BOSNIE-HERZÉGOVINE

224	SAMSONNETTE	20/05/2001	14/06/2001	MADAGASCAR
225	SANAA	15/11/1992	18/11/1992	SOMALIE
226	SANGARIS	05/12/2013	En cours	CENTRAFRIQUE
227	SANTAL	16/09/1999	07/02/2000	TIMOR
228	SAPHIR	01/10/1974	03/1975	OCÉAN INDIEN
229	SAPHIR 2	15/04/1977	03/12/1977	DJIBOUTI
230	SECOURS TUNISIE	11/10/1969	06/11/1969	TUNISIE
231	SEISME HAITI 2010	13/01/2010	30/09/2010	HAÏTI
232	SERVAL	11/01/2013	13/07/2014	MALI
233	SHARP FENCE	22/11/1992	15/06/1993	MER ADRIATIQUE
234	SHARP GUARD	18/06/1993	17/06/1996	MER ADRIATIQUE
235	SHARP VIGILANCE	11/07/1992	22/11/1992	MER ADRIATIQUE
236	SHEBELLE	28/11/1997	06/12/1997	ÉTHIOPIE
237	SILURE	01/10/1984	01/12/1984	TCHAD
238	SIMBLEAU	01/05/1992	28/05/1992	SIERRA LEONE
239	SLOUGHI	08/05/2000	13/06/2000	SÉNÉGAL
240	TACAUD	18/02/1978	01/05/1980	TCHAD
241	TAMOUR	09/08/2012	27/11/2013	JORDANIE
242	TARPAN	21/02/2003	09/04/2003	ARABIE SAOUDITE
243	THALIE	01/03/1987	24/04/1987	MÉDITERRANÉE
244	THÉTIS	01/03/1975	01/07/1975	OCÉAN INDIEN
245	TOTEM	24/05/1991	05/06/1991	ÉTHIOPIE
246	TRIDENT	04/12/1998	en cours	KOSOVO
247	TRIDENT HUMANITAIRE	26/03/1999	15/08/1999	KOSOVO
248	TURQUOISE	20/06/1994	22/08/1994	RWANDA
249	TYROL	24/02/1999	28/02/1999	AUTRICHE
250	UNAVEM III	01/03/1995	30/06/1997	ANGOLA
251	UNCONSMIL	15/05/1994	01/05/1995	CAMBODGE
252	UNITED SHIELD	01/01/1995	01/03/1995	SOMALIE
253	UNMLT	15/11/1993	15/05/1994	CAMBODGE
254	VENTIS	18/10/1993	02/10/1994	HAÏTI
255	VERDIER	01/11/1991	01/03/1992	BÉNIN
256	VERVEINE	07/04/1977	18/04/1977	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
257	VOLCAN	09/02/1993	11/02/1993	RWANDA
258	YAMBO	01/10/1993	01/10/1993	BURUNDI
259	ZMAS	25/01/1993	11/05/1993	ANGOLA

Cette liste a été élaborée avec les informations extraites du rapport Thorette et du site [www.un.org](http://www.un.org).

## Lexique

**Casques bleus** : intervenus la première fois en Palestine en 1948, les Casques bleus, désignés également comme « force de maintien de la paix de l'organisation des Nations Unies », ont pour missions de s'interposer entre les belligérants, de faire respecter les cessez-le-feu et de protéger les civils. Ce sont des soldats mis à la disposition des Nations Unies par les pays membres de l'Organisation. Depuis 2002, il existe une journée internationale des Casques bleus des Nations Unies célébrée tous les 29 mai.

**Conseil de sécurité de l'ONU** : composé de 15 membres dont 5 permanents (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Chine et Russie), ce conseil a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationale.

**Guerre froide** : période de tensions et de confrontations idéologiques et politiques qui opposa, de 1945 à 1990, les États-Unis à l'URSS ainsi que leurs alliés respectifs, sans pour autant mener à une guerre directe entre les principaux protagonistes.

**ONU (Organisation des Nations Unies)** : fondée le 26 juin 1945, cette organisation internationale regroupant 193 États membres, est chargée de faire respecter la paix dans le monde et de trouver des solutions pour mettre un terme aux conflits existants.

**OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord)** : créée en 1949, elle est une alliance politico-militaire de défense unissant l'Europe et l'Amérique du Nord. Elle avait pour objectif initial de préserver l'intégrité des états-membres contre une éventuelle agression soviétique. Après la disparition de l'URSS, l'OTAN s'est adaptée aux nouvelles réalités géostratégiques, en effectuant des missions de prévention et de gestion des crises pouvant porter atteinte à la sécurité de ses membres.

**Union européenne (UE)** : association volontaire de 28 états européens dans les domaines économique, monétaire et politique afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social.

**Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)** : ancien État fédéral communiste d'Europe et d'Asie, formé de 15 républiques soviétiques, qui a existé du 30 décembre 1922 au 26 décembre 1991, date de sa dissolution.



# RÉFÉRENCES

## Article, livres, brochures et rapports

- BATTINI Jean, ZANIEWICKI Wiltold, *Guide pratique des décorations françaises actuelles*, éditions Lavauzelle, 2003
- BONIFACE Pascal, *Les opérations militaires extérieures*, revue Pouvoirs, n°125, 2008.
- CARRE DE MALBERCK Amaury, *Le cadre juridique des opérations extérieures de la France aujourd'hui*, éditions L'Harmattan, 2002.
- Documentation française (la), *Livre blanc – Défense et sécurité nationale 2013*, direction de l'information légale et administrative, 2013.
- Haut Comité d'évaluation de la commission militaire, *La condition des militaires en service hors métropole*, 5<sup>e</sup> rapport, mai 2011.
- Haut Comité d'évaluation de la commission militaire, *Les femmes dans les forces armées françaises, de l'égalité juridique à l'égalité professionnelle*, 7<sup>e</sup> rapport, juin 2013.
- Fédération national André Maginot (FNAM), *La charte*, n°2 Mars-avril 2013.
- LORMIER Dominique, *L'armée française pour les nuls*, éditions First, 2012.
- Ministère de la Défense, *Annuaire statistique de la défense 2011-2012*.
- Ministère de la Défense, *les chiffres-clés de la Défense*, édition 2015.
- Ministère de la Défense, *Projet de loi de finances 2013, Vers une nouvelle programmation militaire*, 2013.
- ONACVG, *La carte du combattant*, collection Les guides de l'ONACVG, juillet 2014.
- ONACVG, *La nouvelle génération du feu*, collection Les guides de l'ONACVG, juillet 2014.
- ONACVG, *Les écoles de reconversion*, collection Les guides de l'ONACVG, juillet 2014.
- ONACVG, *Office national des anciens combattants et victimes de guerre*, septembre 2013.
- ONACVG, *ONAC-info*, n°59, octobre 2013.
- ONACVG, *ONAC-info*, n°60, avril 2014.
- ONACVG, *L'ONAC, passeur de mémoire*, La Documentation française, octobre 2006.
- SGA/Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives, *Les chemins de la Mémoire*, n°235, avril 2013.
- THORETTE Bernard (général d'Armée), *Groupe de travail « Monuments aux Morts en opérations extérieures »*, 2011.

## Sites internet à consulter

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

[www.ecpad.fr](http://www.ecpad.fr)

[www.franceonu.org](http://www.franceonu.org)

[www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

[www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

## Ce document a été réalisé par

le service départemental de l'ONACVG de la Mayenne

## Il adresse ses remerciements :

À ses partenaires financiers :

- L'Œuvre nationale du Bleuet de France,
- Le Conseil départemental de la Mayenne,
- La Caisse Autonome Retraite Anciens Combattants (CARAC),
- L'union départementale des amicales d'anciens combattants d'Afrique du Nord et autres conflits – Groupement 54 de la fédération nationale André Maginot,
- La France mutualiste,
- L'association nationale des participants aux opérations extérieures (ANOPEX),

- Le groupement départemental de la Mayenne de l'Union Nationale des Combattants (UNC),
- L'association départementale de la Mayenne des anciens combattants, combattants prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc, théâtres d'opérations extérieures et veuves.

À tous les témoins pour avoir accepté de partager leurs souvenirs.

À la délégation militaire départementale de la Mayenne ainsi qu'à la Mission interdépartementale de mémoire et de communication (MIMC) de l'ONACVG de la région des Pays-de-la-Loire pour le travail de relecture de la plaquette.



## AVERTISSEMENT

Cette brochure pédagogique présente de manière simplifiée les missions de nos armées à l'étranger. Elle a pour unique ambition d'être accessible au plus grand nombre.



Mémoire et solidarité

OFFICE NATIONAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
Service départemental  
de la Mayenne

Quartier Ferrié  
76 rue Avicenne CS 76138  
53062 LAVAL CEDEX 9  
Tél : 02.43.91.70.90  
Fax : 02.43.91.70.91

[www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)